



Université de Monastir
École Nationale d'Ingénieurs de Monastir

Assiduité et élimination de l'examen de la session principale

Les étudiants sont éliminés de la session principale d'un module s'ils s'absentent 20% (ou plus) y compris les absences justifiées.

Extrait de l'arrêté ministériel :

Art. 12. - L'assiduité à tous les enseignements et à toutes les activités prévues par le plan d'études est obligatoire. Lorsque les absences dans un module dépassent les 20% du volume horaire qui lui est alloué par le plan d'études, l'étudiant concerné n'est pas autorisé à se présenter, en session principale, aux épreuves s'y rapportant.

Toutefois le cumul des absences ne peut dépasser les 10% du volume horaire global d'une année d'études, auquel cas l'étudiant concerné n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves de la session principale.

Exemples :

Un module de 21,5 h de cours et 10,5h TP.

Si l'étudiant a assisté à toutes les séances de TP, il est éliminé s'il est absent durant 5 séances.

Un module de 21,5 h de cours.

Élimination à partir de 3 absences